## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

 $\wedge$ 

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de <u>Adobe Systems Incorporated</u>.

## 1. Coordonnées du projet

intitule du projet :	déterminant les professions et mé	esteur de santé et social
Ministre initiateur :	Le Ministre de l'Éducation national	le, de l'Enfance et de la Jeunesse
Auteur(s):	Tom Muller	
Téléphone :	247-75232	Courriel: tom.muller@men.lu
Objectif du projet :	règlement grand-ducal du 29 juille formation professionnelle et fixant du commerce, de l'Horeca, de l'ind Les formations « BTS Tourisme », «	ent grand-ducal a pour objet de compléter les annexes A et B du t 2025 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, lustrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social.  BTS Assistance Technique d'Ingénieur (ATI) », « BAC Technicien « BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle » apprentissages transfrontaliers.
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s) :	Ministère du Travail	
Date:	03/09/2025	
2. Objectifs à vale	eur constitutionnelle	
Le projet contribue-t-il	à la réalisation des objectifs à valeu	r constitutionnelle ? 🗌 Oui 🔀 Non
	z sélectionner les objectifs concernés n quoi cet ou ces objectifs sont réalis	et veuillez fournir une brève explication dans la case és :
I '	avail et veiller à assurer l'exercice de d	
Promouvoir le dialogu	ue social	
☐ Veiller à ce que toute	personne puisse vivre dignement et d	lispose d'un logement approprié
la conservation de la		rel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et res
S'engager à lutter con	ntre le dérèglement climatique et œuv	rer en faveur de la neutralité climatique
Protéger le bien-être d	des animaux	
Garantir l'accès à la cu	ulture et le droit à l'épanouissement d	culturel

Promouvoir la protection du patrimoine culturel	
Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des vale droits fondamentaux et les libertés publiques	leurs d'une société démocratique fondée sur les
Remarques :	
3. Mieux légiférer	
1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis 1:	
X Chambre des fonctionnaires et employés publics	
X Chambre des salariés	
X Chambre des métiers	
X Chambre de commerce	
X Chambre d'agriculture	
<sup>1</sup> Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à s	son approbation par le Conseil de gouvernement.
2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) à	à saisir / saisi(e)s pour avis : 🗌 Oui 🛛 Noi
Si oui, laquelle / lesquelles :	
Remarques / Observations :	
3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?	☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²
Si non, pourquoi ?	
4) Destinataires du projet :	
- Entreprises / Professions libérales :	⊠ Oui
- Citoyens :	 ⊠ Oui
- Administrations :	 ⊠ Oui
5) Le principe « Think small first » est-il respecté ? (cà-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)	☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ² a
Remarques / Observations :	
6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notai en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation déclaration existants, en réduisant les délais de répon l'administration, en réduisant la charge administrative po destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou règlementation?	n et de nse de our les
Remarques / Observations :	

7)		stion contient-il des dispositions ction des personnes à l'égard du tr personnel ?				Non	N.a.	2
don adn	ui, de quelle(s) née(s) et/ou ninistration(s) çit-il ?							
8)	Y a-t-il un besoin en fo concernée ?	rmation du personnel de l'administ	ration	Oui		Non	N.a.	2
Si o	ui, lequel ?							
Ren	narques / Observations :							
² N.a	. : non applicable.							
<b>4.</b> [	Digitalisation et do	nnées	y.			7		
9)	Y a-t-il une nécessité d	l'adapter un système informatique vernment ou application back-office	e)	Oui		Non		
pou	ui, quel est le délai r disposer du nouveau ème ?							
10)	Le projet tient-il comp (priorisation de la voi	ote du principe « digital by default » e numérique) ?		Oi	ui 🛭	Non		
11)		démarche administrative qui nécess onnées à caractère personnel sur les		Oi	ui 🛭	Non		
don peu aup adn con	ui, ces informations ou nées à caractère personnel vent-elles être obtenues rès d'une ou plusieurs ninistrations formément au principe nce only» ?							
12)	Le projet envisage-t-i données ?	la création ou l'adaptation d'une ba	inque de	Oui	$\boxtimes$	Non		
5. É	galité des chances	(à remplir pour les projets de	règlement	s grand	-ducau	<b>()</b> <sup>3</sup>		
13)	Le projet est-il :							
-	principalement centré sur l'	égalité des femmes et des hommes ?	Oui	$\boxtimes$	Non			
-	positif en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	Oui	$\boxtimes$	Non			
	ui, expliquez quelle manière :							
_	neutre en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	⊠ Oui		Non			

Si oui, expliquez pourquoi	: Le principe de la non-discrimination est appliqué.		
- négatif en matière d'é	galité des femmes et des hommes ?	Non	
Si oui, expliquez de quelle manière :			
14) Y a-t-il un impact	t financier différent sur les femmes et les hommes ?	Non	⊠ N.a. ²
Si oui, expliquez de quelle manière :			
<sup>3</sup> Pour les proiets de loi, il convier	nt de se référer au point $1$ « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.	» du Nohaltegkeets	scheck.
<u> </u>	ant une notification aunrès de la Commission	euronéenr	10
6. Projets nécessit  15) Directive « servic	ant une notification auprès de la Commission  ces »: Le projet introduit-il une exigence en matière   Oui ou de prestation de services transfrontalière ?	européenr Non	N.a. ²
6. Projets nécessit 15) Directive « service d'établissement	ces » : Le projet introduit-il une exigence en matière		
6. Projets nécessit  15) Directive « service d'établissement Si oui, veuillez contacter le	ces » : Le projet introduit-il une exigence en matière Oui ou de prestation de services transfrontalière ?		
6. Projets nécessit  15) Directive « servic d'établissement  Si oui, veuillez contacter le https://meco.gouvernement.lu/f  16) Directive « règles règlementation te	ces » : Le projet introduit-il une exigence en matière Oui ou de prestation de services transfrontalière ?  e Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :		
6. Projets nécessit  15) Directive « service d'établissement  Si oui, veuillez contacter le https://meco.gouvernement.lu/f  16) Directive « règles règlementation to la société de l'information)?	ces »: Le projet introduit-il une exigence en matière Oui ou de prestation de services transfrontalière ?  e Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :   r/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html  s techniques »: Le projet introduit-il une exigence ou Oui technique par rapport à un produit ou à un service de	□ Non	N.a. ²